

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

*Cpté 91/095*

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 10 Octobre à 18 heures Le  
Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire*

**DATE DE CONVOCATION**

03 Octobre 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

03 Octobre 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU,  
BERLAND, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints  
M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU,  
COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme  
PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers  
formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme LISION par M. MOST, Maire  
M. DINDINAUD par M. LE GUEUT

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALCHER, ALONSO, BARRIERE, MOULINEAU

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal, l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- \* 3.000 F à l'Ecole maternelle Louis Bouchet pour son projet pédagogique sur les Arts Plastiques.
- \* 3.000 F au Club de Radio CB longue distance Francophone regroupant les stations des Pays Francophones et non-francophones, s'exprimant en Français.
- \* 28.000 F au CAMERA-CLUB pour l'acquisition de matériel vidéo.
- \* 20.000 F au Centre d'Arts Plastiques pour la création d'une troisième exposition à la galerie des Voûtes du Port.
- \* 76.843 F au Département Animation pour le compte du Centre Culturel.
- \* 8.000 F à l'Amicale du Personnel Communal.
- \* 2.000 F au Foyer Socio-Educatif de l'Ecole Sainte-Marie pour son exposition sur l'Environnement

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU les crédits prévus au Budget de l'exercice 1991,
- VU l'avis de la Commission Culturelle,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

**- d'attribuer les subventions suivantes :**

- \* 3.000 F à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Louis Bouchet.
- \* 3.000 F au Club de Radio CB Longue distance Francophone.
- \* 28.000 F au Caméra Club ROYAN.
- \* 10.000 F au Centre d'Arts Plastiques.

\* 76.843 F au Département Animation.

- d'imputer la dépense correspondante soit 120.843 F sur le Chapitre 945.28 article 657 du Budget de l'exercice 1991 (Crédit réservé culture).

\* 8.000 F à l'Amicale du Personnel Communal.

\* 10.000 F au Centre d'Arts Plastiques.

\* 2.000 F au Foyer Socio-Educatif de l'Ecole Sainte-Marie pour son exposition sur l'Environnement

- d'imputer la dépense correspondante soit 20.000 F. sur le chapitre 940.2 article 6570 du Budget de l'exercice 1991.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au Registre MM. les Membres présents

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 16 Octobre 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint,